



EN COM'1

Le mag' de Bourges Plus

11

JANVIER 2023

L'EAU DE L'AGGLO

DOSSIER
P.4 à 9



agglo-bourgesplus.fr



Traduction
du dossier
en FALC p.9

ACTUS ACTUS ACTUS



DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES SUR LA PLACE SAINT-BONNET

Depuis septembre 2022, le service d'archéologie préventive de Bourges Plus conduit une fouille préventive place Saint-Bonnet, en amont de l'aménagement d'un point d'apport volontaire sur 3 m de profondeur. Les vestiges en cours de fouille concernent le cimetière paroissial de l'église Saint-Bonnet (13^e-18^e s.). Un diagnostic réalisé en 2021 permet de savoir que les archéologues rencontreront aussi des vestiges plus anciens relatifs à une maison des 9^e-10^e siècle, scellée par une nécropole du 11^e siècle qui se développe dans le giron de l'abbaye Saint-Laurent. L'opération s'achèvera dans le courant du mois de janvier 2023.

33 483 € POUR TROUY

La commune de Trouy a effectué des travaux de sécurisation des traversées et du cheminement de l'entrée de Trouy nord : réalisation d'un plateau surélevé et de cheminements piétonniers, aménagement de surface de la chaussée, mise en place d'espaces verts et signalisation adéquates.

Ce projet a bénéficié de la Dotation intercommunale de soutien aux communes pour un montant de 33 483€.



170 000 € POUR BOURGES

La commune de Bourges a rénové le terrain de rugby en terrain synthétique du stade Jean Brivot. Ce projet a bénéficié de la Dotation intercommunale de solidarité aux communes pour un montant de 170 000€. Un nouveau gazon synthétique qui fait le bonheur des adhérents du Bourges XV.

DES JOURNÉES PORTES OUVERTES POUR CHOISIR VOTRE ORIENTATION !

Les établissements offrant des formations après le bac sur le territoire de Bourges Plus organisent leurs portes ouvertes pour vous aider à préparer votre future orientation. Profitez de la présentation des formations et des rencontres avec les enseignants et les étudiants pour vous renseigner.

Les dates des journées portes ouvertes sont disponibles sur : www.agglo-bourgesplus.fr/actualites/portes-ouvertes-vers-l-enseignement-superieur

EDITO



En ces tout derniers jours de janvier, il est encore temps de vous souhaiter une bonne année. Bonne année de bonne santé, de beaux projets, de belle solidarité !

En ces tout premiers jours de février, pour les futurs étudiants, il est temps de penser à l'année prochaine ! Les établissements d'enseignement supérieur de Bourges ouvrent leurs portes : c'est l'occasion de rencontrer élèves, enseignants, personnels administratifs. Ils seront heureux de vous faire visiter bâtiments et ateliers, d'échanger sur les programmes et sur la vie étudiante.

Dans l'agglomération de Bourges, on peut devenir ingénieure, artiste, juriste, enseignant, technicienne robotique, conseiller en économie sociale et familiale, infirmier, chargée de communication, gestionnaire de paie, manager, spécialiste des métiers du sport, technicienne supérieure matériel

agricole, ... Soyez curieux et soyez ambitieux !

Ce sera aussi un des thèmes de l'année pour Bourges Plus : définir un projet d'amélioration de la vie étudiante sur Bourges. Accompagnés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, nous y travaillerons avec la métropole de Clermont-Ferrand et les agglomérations d'Arras et Foix pour échanger les bonnes idées.

A bientôt pour en échanger avec vous.

Irène Félix.

Irène FÉLIX

Présidente de Bourges Plus

SOMMAIRE



EN COM'1 | **#11**
Le mag' de Bourges Plus | **JANVIER 2023**

N° ISSN : 2779-2498 (imprimé) 2779-668 X (en ligne) - dépôt légal : à parution • Directrice de la publication : Irène Félix • Rédacteur en chef : Nicolas Varin • Rédaction : Nathalie Corboeuf / Olivier Chaussy / Maryline Prévost • Photos : Lydia Descloux / Bourges Plus • Conception/ Infographie : Camille Baudry / Noémie Léonard • Rédaction et validation du comité FALC du GEDHIF (professionnels et personnes en situation de handicap) • Impression : Imprimerie Léonce Deprez • Tirage : 59 200 exemplaires • Diffusion : Médiapost • Edité par : Communauté d'agglomération Bourges Plus - 22/31 boulevard Foch - 18 000 Bourges • Magazine imprimé sur papier PEFC, chez un imprimeur label imprim'vert • Magazine gratuit

ET TOUJOURS...

P.18 Comment ça marche ?
P.19 Temps forts

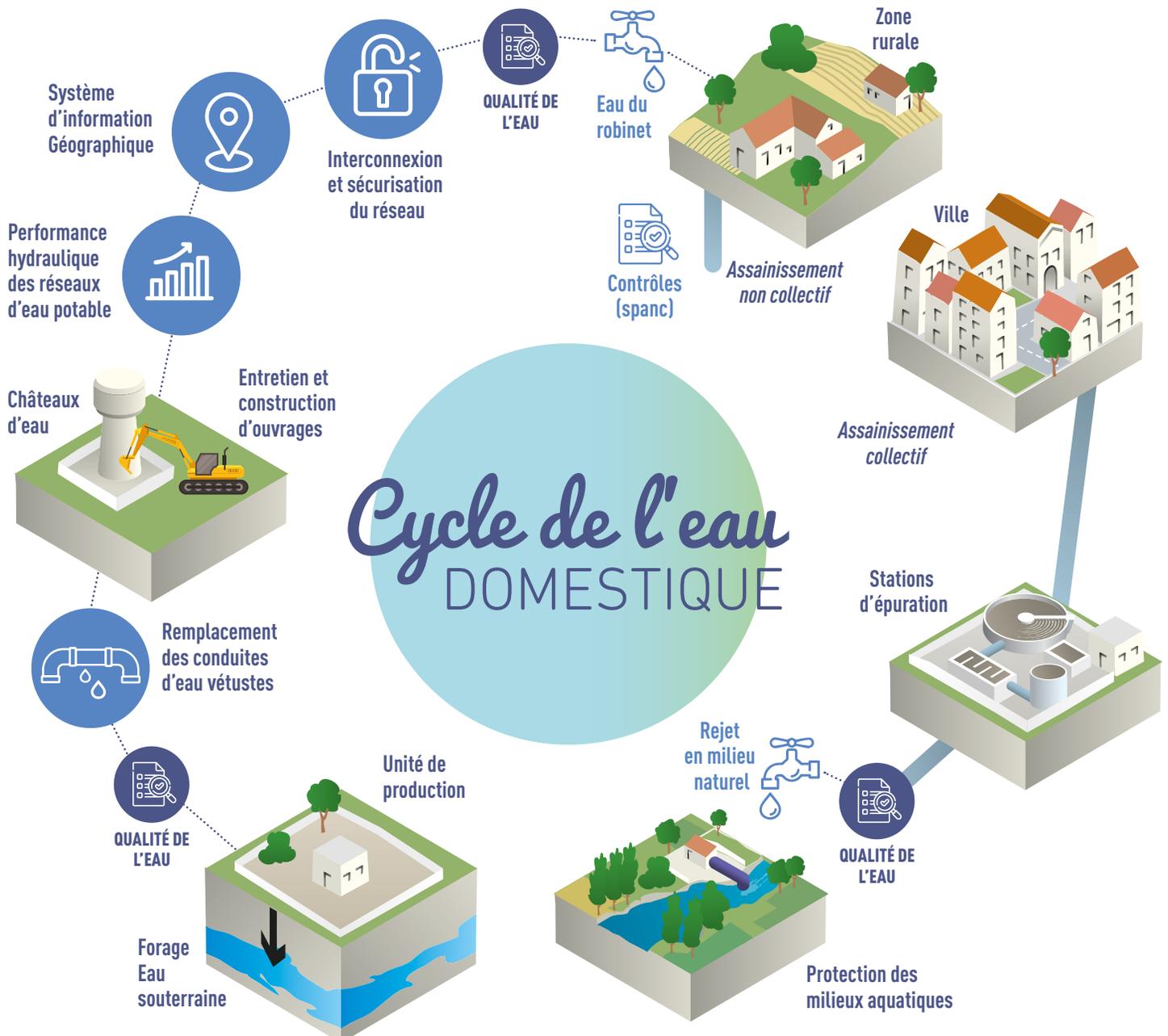


EN ACTIONS

L'EAU : UNE RESSOURCE COMMUNE

Depuis sa création, l'Agglomération de Bourges Plus a favorisé le principe de la régie en ce qui concerne l'exercice de sa compétence « eau potable ». Progressivement étendue à l'ensemble du territoire, la régie eau potable va, en juillet 2023, s'appliquer jusqu'à la dernière commune arrivée en date : Mehun sur Yèvre.

La fourniture de l'eau potable à la population est un enjeu majeur auquel il faut pourvoir sans retard ni défaut, ce qui suppose un entretien permanent du réseau. Il faut également protéger cette ressource essentielle en préservant la qualité des sources d'approvisionnement. Pour garantir l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire, Bourges Plus met en place et développe différentes stratégies.



POURQUOI UNE RÉGIE* PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE ?

LES 7 "BONNES" RAISONS DE LA RÉGIE PUBLIQUE

MEILLEURE CONNAISSANCE PATRIMONIALE

Les services connaissent les installations dont ils sont propriétaires et il y a une meilleure continuité dans la mise à jour des données nécessaires au bon fonctionnement du service. L'historique de chaque site est mieux transmis d'une personne à l'autre.

01

02

PLUS GRANDE RÉACTIVITÉ

En cas de crise, l'ensemble des services de l'Agglomération peut être rapidement mobilisé. Par ailleurs, les aires de service gérées en régie à l'agglomération vont au-delà des contraintes réglementaires en privilégiant avant tout la sécurité des citoyens.

03

PLUS GRANDE MAÎTRISE DES OPÉRATIONS

Les projets de sécurisation de la ressource eau potable sont des dossiers suivis par les élus. Suivant les projets, les comités de pilotage associent aux décisions les instances de l'Etat (Direction Départementale des Territoires, Agence Régionale de Santé, ...), les syndicats rivières et les associations (UFC Que Choisir, Nature 18, ...).

Les citoyens eux-mêmes peuvent aussi être sollicités plus facilement, comme par exemple, à travers le Conseil de Développement ou par sondage.

AMÉLIORATION NOTABLE DU RENDEMENT DU RÉSEAU

Dans un souci d'économie d'eau, la recherche de fuite, la réparation et le renouvellement du réseau sont trois problématiques essentielles gérées par les services. L'objectif est l'amélioration du rendement général du réseau de distribution pour que le plus d'eau pompée arrive au robinet.

04

POUR INFO :

Rendement du réseau de Bourges Plus = 83,25% (régie)

Moyenne nationale = 80%

Mehun-sur-Yèvre = 77,11%
(délégation de service public jusqu'au 30/06/2023)

lexique

Le mot « régie » est ici employé comme un mode de gestion d'un service public par un établissement public. Il s'oppose à la délégation de service public, qui inclut une relation de type contractuel, en général avec une entreprise privée.

Autrement dit, une compétence gérée en régie est administrée directement par les services publics du territoire.

suite ▶

RÉDUIRE LA POLLUTION À LA SOURCE

Une collectivité territoriale a davantage de possibilité pour lancer des programmes de réduction de pollution en amont des captages d'eau potable.

05

RÉDUIRE LES COÛTS

A service égal, sur le territoire de l'agglomération de Bourges Plus, la régie eau potable coûte moins cher à la collectivité qu'un service en délégation.

LES TARIFS

Abonnement annuel :

38.90€ TTC pour BOURGES Plus
132.20€ TTC pour Mehun sur Yèvre

Total Eau + Assainissement
(hors abonnement) :

4.47€ TTC pour Bourges Plus
(en régie)
4,80€ TTC pour Mehun sur Yèvre
(hors régie)

À savoir : grâce à l'entrée de Mehun-sur-Yèvre dans la régie de l'eau au 1^{er} juillet, les tarifs vont baisser pour ses habitants à compter de la facturation du second semestre 2023.

MEILLEURE SÉCURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT

L'Agglomération mène des projets pour diversifier les sources d'eau potable. L'objectif est que chaque secteur puisse être alimenté par plusieurs champs captant.

Pour cela, il faut :

- Allonger la durée de vie des **champs captant** existants

Ex : création d'un 4^{ème} puits au champ captant d'Herry (au niveau de l'île du Lac situé sur la Loire), pour pallier l'érosion menaçant l'un des puits existants

- Déplacer **les champs captant** difficiles à protéger

Ex : création d'un nouveau champ captant à La Peupleraie de Souaire, sur la commune de Saint Germain du Puy, pour à terme se substituer à celui de Saint Ursin, sur la commune de Bourges

- Interconnecter **les unités de distribution**

Ex : réalisation de l'interconnexion entre les communes de Marmagne et Mehun sur Yèvre qui vise à offrir une 2^e source d'approvisionnement en eau potable pour la commune de Mehun sur Yèvre.

- Surveiller le niveau des nappes dans la durée.

07

Lexique

Une Aire d'Alimentation de Captage (AAC) désigne un territoire au sein duquel une goutte d'eau tombée du ciel a une chance d'être pompée par le captage.

Un contrat territorial est un programme d'actions approuvé par plusieurs acteurs pour aller vers un objectif commun. Il s'agit d'un outil incitatif et non répressif.

Le terme « champ captant » désigne une zone composée de plusieurs captages (= puits ou forages) d'eau. Souvent, ces captages puisent dans le même aquifère, c'est-à-dire, la même nappe phréatique.

Une « unité de distribution » désigne un secteur géographique dont l'eau distribuée provient de la même origine ou du même mélange. L'eau distribuée dans ce secteur a donc les mêmes propriétés physico-chimiques.





LE 4^{ÈME} CONTRAT TERRITORIAL DANS L'AAC¹ DU PORCHE

Depuis 2009, des actions sont menées par Bourges Plus avec l'aide de la Chambre d'Agriculture du Cher et leurs partenaires pour diminuer la concentration en nitrates mesurées au droit du champ captant du Porche (commune de Bourges).

Ainsi, 3 contrats territoriaux se sont pour l'instant succédés et ont mobilisé les agriculteurs. Cela a permis de ne plus craindre de franchir la barre réglementaire de production à 100 mg/l.

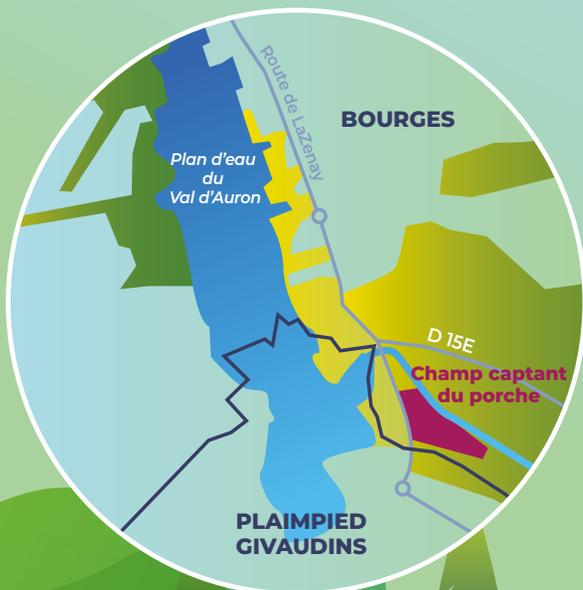
Cependant, le seuil de distribution étant de 50 mg/l, cela signifie qu'entre 50 et 100 mg de nitrates par litres, l'eau issue du Porche doit être diluée avec celle provenant du champ captant d'Herry avant d'être distribuée.

A noter que grâce aux trois premiers contrats territoriaux, le champ captant du Porche est partiellement capable, en cas de non approvisionnement d'Herry, de fournir une eau en dessous de 50 mg/l grâce à l'utilisation d'un de ses forages, maintenant systématiquement au-dessous de ce seuil.

Cependant, ces progrès sont fragiles. L'Agglomération ne s'arrête pas là et a pour objectif de produire au Porche de l'eau distribuable sans dilution et d'anticiper les risques vis-à-vis des pesticides. Pour cela, elle propose la signature en janvier 2023 d'un 4^{ème} contrat territorial, axé cette fois principalement sur :

- Le développement de nouvelles cultures à faible impact sur l'eau (ex : le chanvre)
- Les techniques et systèmes agricoles limitant les engrais et produits phytosanitaires
- Une stratégie foncière pour une meilleure maîtrise sur le temps long de l'activité vis-à-vis de l'eau
- Une remise en herbe des bords de cours d'eau

* Aire d'Alimentation de Captage



EN CHIFFRES...



Le coût prévisionnel de la mise en œuvre du 4^{ème} contrat territorial sur l'aire d'alimentation du Porche sur la période 2023-2025.

Le coût des travaux pour la sécurisation en eau potable de la commune de Mehun-sur-Yèvre a été estimée à 3 850 000€ HT financés par Bourges Plus avec une participation de l'Etat de 532 407 € HT au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local.



LE RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.



Vous pouvez le consulter sur : www.agglo-bourgesplus.fr/index.php?page=site/espace-usager

COMMENT DÉCIDE-T-ON DE FAIRE DES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU ?

Le choix du programme se fait en fonction de :

- la connaissance du patrimoine - âge des conduits, nature des tuyaux (fonte cassante), nature des branchements (plomb), type de PVC utilisé
- la liste des travaux de voirie prévus dans les 17 communes de l'Agglo.

Liste complète des travaux prévus en 2023 en page 8.



TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE DE L'AGGLOMÉRATION EN 2023

Renouvellement de réseaux

Rue Gilbert Demay et Place Servat à Mehun sur Yèvre : 420 ml de conduite et 15 branchements pour un montant de 220 000€ HT

Chemin de la Prairie à Bourges : 465 ml de conduite et 14 branchements pour un montant de 140 000€ HT

Avenue Marcel Sembat à Bourges : 420 ml de conduite et 32 branchements pour un montant de 240 000 € HT

Route de Lazenay à Bourges (sécurisation de Givaudins) : 300 ml de conduite pour un montant de 90 000€ HT

Route de Saint-Solange à Saint Germain du Puy : 370 ml et 21 branchements pour un montant de 200 000€ HT

Rue Camille Méraud à Mehun sur Yèvre : 305 ml de conduite et 48 branchements pour un montant de 210 000€ HT

Rue de Gionne à Bourges : 165 ml de conduite et 21 branchements pour un montant de 120 000€ HT

Rue du Parc à Bourges : 360 ml de conduite et 29 branchements pour un montant de 190 000€ HT

Route des Coulangis à Bourges : 1340 ml de conduite et 104 branchements pour un montant de 520 000€ HT

Rue des Fileuses à Bourges : 620 ml de conduite et 46 branchements pour un montant de 350 000€ HT

Rue des Lauriers à Saint Germain du Puy : 210 ml de conduite et 1 branchement pour un montant de 100 000€ HT

Avenue et rue des Bigarelles à Bourges : 420 ml de conduite et 4 branchements pour un montant de 160 000€ HT

Avenue d'Orléans à Bourges : 610 ml de conduite et 49 branchements pour un montant de 400 000€ HT

Reprise des branchements plomb :

Rue Florentin Labbé et cours de la Cocarde à Bourges : 110 ml de conduite et 22 branchements pour un montant de 120 000€ HT

Rue de la Thaumassière à Bourges : 105 ml de conduite et 12 branchements pour un montant de 60 000€ HT

Rue Monge à Bourges : 220 ml de conduite et 18 branchements pour un montant de 76 000€ HT

Rue Circulaire à Bourges : 275 ml de conduite et 24 branchements pour un montant de 110 000€ HT

Rue de Provence à Bourges : 220 ml de conduite et 29 branchements pour un montant de 100 000€ HT

Rue Franklin à Bourges : 140 ml de conduite et 21 branchements pour un montant de 90 000€ HT

Rue du 1er Régiment d'Artillerie à Bourges : 230 ml de conduite et 15 branchements pour un montant de 80 000€ HT

Rue Descartes à Bourges : 210 ml de conduite et 17 branchements pour un montant de 90 000€ HT

Rue du Commerce et impasse du Chat à Bourges 60 ml de conduite et 17 branchements pour un montant de 80 000€ HT

Rue Joseph Joubert à Bourges : 420 ml de conduite et 45 branchements pour un montant de 150 000€ HT

Allée Saint-Sylvain à Trouy : 130 ml de conduite et 6 branchements pour un montant de 50 000€ HT

Rue Phillipe Labbé à Bourges : 230 ml de conduite et 40 branchements pour un montant de 120 000€ HT

Rue Molière à Bourges : 130 ml de conduite et 13 branchements pour un montant de 70 000€ HT

Rue Eugène Delacroix à Bourges : 155 ml de conduite et 19 branchements pour un montant de 60 000€ HT

Lieu-dit Le Beltin à Plaimpied : 1400 ml de conduite et 1 branchement pour un montant de 70 000€ HT

Rue Chateaubriand à Bourges : 120 ml de conduite et 7 branchements pour un montant de 45 000€ HT

Rue Daumesnil à Bourges : 80 ml de conduite et 8 branchements pour un montant de 35 000€ HT

Rue Faidherbe et Blanchard à Bourges : 385 ml de conduite et 40 branchements pour un montant de 140 000€ HT

Sécurisation en eau potable de la commune de Mehun sur Yèvre depuis Marmagne – Fin des travaux pour un montant sur 2023 de 1 800 000€ HT

Route de la Chapelle à Bourges : 2200 ml de conduite et 149 branchements pour un montant de 1 300 000 € HT

Soit un total d'investissement sur 2023 de 7 586 000€ HT pour 12 825 ml (soit 1,23% du réseau) de conduite et 877 branchements.



L'EAU À LA MAISON POUR UNE FAMILLE DE 4 PERSONNES*



1% Boisson



10% Vaisselle



6% Préparation repas



12% Linge



6% Nettoyage, arrosage



20% Sanitaires



6% autres usages



39% Hygiène

Source : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.



120 LITRES
d'eau par jour en moyenne
par habitant(e)s dans
l'agglomération



*L'eau du Robinet
est bonne !*



[www.agglo-bourgesplus.fr/
publications/2019](http://www.agglo-bourgesplus.fr/publications/2019)



35 FOIS moins cher
qu'une bouteille d'eau
minérale ! Soit
0,00315 centimes
le litre d'eau
du robinet

L'eau : une ressource commune

Bourges Plus veut continuer à apporter une eau potable de qualité à la population. En juillet 2023, toutes les communes de Bourges Plus vont être suivies par la régie publique eau potable.

La régie publique eau potable est gérée par les services publics des communes de Bourges Plus.

La régie doit :

- **Assurer le bon fonctionnement**

Les services publics connaissent bien leurs installations.

Ils se transmettent les informations pour la bonne distribution d'eau potable.

- **Intervenir rapidement en cas de problème**

Il y a des surveillances régulières sur les installations d'eau potable.

Ces surveillances permettent de respecter les règles de sécurité pour les habitants.

- **Maîtriser les règles de sécurité**

Ces règles de sécurité sont examinées par des comités.

Ces comités regroupent :

- des élus
- des représentants de l'Etat comme par exemple l'Agence Régionale de Santé
- des représentants pour la protection des rivières
- les associations comme par exemple UFC Que Choisir, Nature 18

Les habitants peuvent participer aux comités.

- **Améliorer la distribution de l'eau**

Améliorer la distribution de l'eau c'est :

- rechercher les fuites
- effectuer les réparations
- renouveler les installations

- **Réduire la pollution de l'eau**

Pour réduire la pollution de l'eau, il faut par exemple :

- développer des cultures qui consomment moins d'eau
- remettre en herbe les bords des cours d'eau
- limiter les engrais

- **Avoir un approvisionnement sécurisé**

L'agglomération réalise des projets pour augmenter les sources d'eau potable comme par exemple de nouveaux puits.

- **Réduire les coûts**

Le service régie eau potable coûte moins cher car il s'occupe directement des installations et du fonctionnement.

Il faut se souvenir que l'eau du robinet est bonne et moins chère qu'une bouteille d'eau.





ENTREPRENDRE

BRAVO !

LES CRÉATEURS D'AVENIR DU CHER

La 6^e soirée des Créateurs d'avenir du Cher - Trophées des Entreprises du Cher s'est déroulée le jeudi 17 novembre, au Palais d'Auron de Bourges. Focus sur les primés.



C'est un moment toujours très attendu des entreprises du Cher et des acteurs économiques locaux ! Ce rendez-vous est le fruit d'un partenariat entre Bourges Plus, le Berry Républicain et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher. À l'issue de la proclamation des résultats (15 entreprises en compétition), **Irène Félix, présidente de Bourges Plus, a remis le prix « Coup de cœur du public » à Sancerre'Lipopette (photo ci-dessus). Rendez-vous en 2023 !**

ET LES GAGNANTES SONT ...

> Elles rayonnent

Les Sablés de Nançay

La biscuiterie familiale et artisanale perpétue une fabrication dans le respect du savoir-faire et de l'authenticité de la recette d'origine avec plus 350 points de vente, une boutique agrandie et une présence accrue sur les réseaux sociaux.

Création : 1953 / Effectif : 12

> Elles s'engagent

Collectif ESS 18

Initié en 2016 par des associations du Cher, le collectif permet aux acteurs du territoire de mieux se connaître et travailler ensemble, de décloisonner les fonctionnements et de promouvoir l'économie sociale et solidaire.

Création : 2020 / Effectif : 1

> Ma start-up

SCA AG'Eau-Vital

Ce projet d'une unité de traitement de l'eau adaptée vise à accompagner les agriculteurs dans la transition du modèle agricole français grâce à des économies de charges d'intrants, la qualité de l'eau et le maintien de la productivité.

Création : 2021 / Effectif : 1

> Elles réinventent l'agriculture de demain

Épi Toué - Sarl Le Moulin de la Chappe

La démarche Épi Toué permet à 30 boulangers du territoire de proposer une baguette tradition faite de farine locale moulue à Bourges au moulin de la Chappe, sans additif, à partir de blés cultivés dans le Cher et labellisés « haute valeur environnementale ». La farine Épi Toué est à l'origine de la baguette « meilleure baguette tradition du Cher 2022 »

Création : 1937 / Effectif : 2,5

> Elles innovent

Vistory - basée à la pépinière d'entreprises de Bourges

Société éditrice de logiciels de cybersécurité en fort développement, **lauréate du concours DefStart 2021** de Bourges Plus. Son outil **Main Chain** permet de réparer et de reproduire à distance des pièces en rupture de stock grâce à la fabrication additive.

Création : 2015 / Effectif : 35

> Prix « Coup de cœur du public »

Sancerre'Lipopette

Magasin spécialisé dans les jeux, jouets, loisirs créatifs et décoration de maison, avec des "lives" et des vidéos sur Facebook et Youtube pendant le Covid. Après la crise sanitaire, la boutique est passée de 100 m² à 200 m².

Création : 2007 / Effectif : 2

TALENTS DES CITÉS

CINQ SÉLECTIONNÉS AU CONCOURS RÉGIONAL

L'association BGE Cher et le dispositif Citéslab Bourges sont les coanimateurs, localement, du concours Talents des Cités. Focus sur l'édition 2022.

Le concours « Talents des Cités », créé en 2002 sous l'impulsion du ministère de la ville, met en lumière les entrepreneurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Pour cette édition 2022, sur les 35 dossiers de candidature déposés, 5 candidats du Cher (sur 10 finalistes) ont participé le 15 septembre dernier à la finale régionale au siège orléanais de BpiFrance. Parmi ces 5 porteurs de projets et entrepreneurs, Khalil Roumadni, lauréat régional et finaliste national le 24 novembre au siège de France Télévisions et Wyded Ben Haddaj, prix « Coup de cœur » de la finale régionale.



LES LAURÉATS 2022 FINALISTES RÉGIONAUX



Khalil ROUMADNI

« *Rclima Concept* »
(désinfection climatisation /
Création)

« *Après une expérience professionnelle dans des sociétés spécialisées dans la climatisation, j'ai créé mon entreprise le 1^{er} janvier 2021. Mon projet retenu par Talents des Cités consiste en une maintenance des systèmes de climatisation grâce à un nettoyage avec des produits bio et un appareil économe en eau. J'attends de ce concours une visibilité et une crédibilité auprès des professionnels et des particuliers.* »



Arund MIN

« *Le Cambogia* »
(traiteur cambodgien /
Émergence)



Anthony MONGIAT
« *Aéro Drone
nettoyage service* »

(prévention des risques
de chute pour travaux
en hauteur / Création)



Christelle RAMBAULT BAILLY
« *Café Louve* »

(restaurant cuisine familiale /
Émergence)

Prix Coup de Cœur



**Wyded
BEN HADDAJ**

« *Wy'Reflex* »
(massages de bien-être à
domicile / Création)

LES ENTITÉS COORGANISATRICES

BGE CHER

Association Loi 1901, en charge de l'accompagnement à la création et/ou à la reprise d'entreprise, conseil auprès des entrepreneurs en place et/ou en devenir.

CITÉS LAB

Dispositif BpiFrance (Banque Publique d'Investissement), visant à renforcer la dynamique entrepreneuriale des quartiers prioritaires, via un cofinancement de l'État (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), Bourges Plus et Région Centre-Val de Loire.



**TOUS LES
Papiers ET TOUS LES
Emballages
SE TRIENT !**



TRIER, RECYCLER, VALORISER...

DIRECTION, LE BAC JAUNE !

Depuis ce 1^{er} janvier, tous les papiers et emballages sont à déposer dans les bacs et sacs jaunes ainsi que dans les colonnes d'apport volontaire de tri des résidences.

Objectif : simplifier les consignes pour les habitants et augmenter le recyclage des déchets domestiques. On ajoute donc, dans le bac, pots, barquettes et films plastiques.

Cette extension des règles de tri dans toutes les communes de Bourges Plus répond à la loi de transition énergétique pour la Croissance verte de 2015. Le contenu des bacs jaunes est réceptionné et recyclé au nouveau centre de tri, route des 4 vents, à Bourges. *« Ne pas polluer la terre avec nos déchets d'emballage et réemployer la matière-première qui va devenir toujours plus rare et plus chère, nous le pouvons désormais, confirme Yvon Beuchon, vice-président délégué à la gestion des déchets et à l'économie circulaire. L'usine de tri ultra-moderne est prête, les prestataires qui nous accompagnent sont équipés, motivés, réactifs. Tous ensemble, nous réussirons ! »*

+ d'infos sur www.agglo-bourgesplus.fr
et Facebook



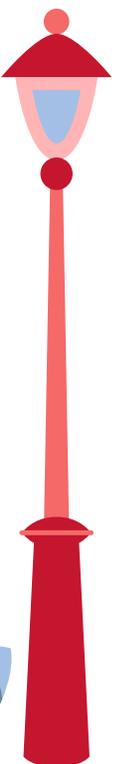
EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

Depuis plusieurs années, certaines communes de l'agglomération ont pris la décision d'éteindre partiellement leur éclairage public pour le double avantage de diminuer les consommations électriques associées mais aussi de limiter la pollution lumineuse qui pourrait déranger la biodiversité animale nocturne (hérissons, chauves-souris, chouettes ...) autour des lampadaires.

Bourges Plus, consciente de ces enjeux, a souhaité engager la même démarche. Ainsi, durant le premier trimestre de l'année 2023, **l'éclairage public des rues situées dans les zones d'activités de l'agglomération seront progressivement éteintes, entre 23h et 5h.**

Sur ce sujet, chacun peut agir à son niveau :

- particuliers, ne laissez pas l'éclairage de votre jardin allumé la nuit (pensez à installer un détecteur)
- commerçants et entreprises, éteignez vos façades, enseignes, vitrines et parking quand vous ou vos salariés ont quitté le travail.



DES ATELIERS POUR MIEUX MANGER !

De la viande ou pas de viande ? Des légumes de saison ? Des produits locaux ? Sans conservateur ni perturbateur endocrinien ? Lutte contre le gaspillage alimentaire ? Toutes ces questions sont aujourd'hui souvent évoquées mais il n'est pas toujours simple de trouver les bonnes réponses et de savoir quoi faire au quotidien pour acheter bon et sain, tout en maîtrisant ses dépenses.

Pour tout comprendre et pouvoir répondre à ces nombreuses questions, Bourges Plus a demandé à Bioberry d'animer des ateliers thématiques et ludiques :

SAMEDI 4 FÉVRIER, DE 14H30 À 16H30

Salle des fêtes de la Grange du Subdray

« conservation et lactofermentation »

Découvrez les méthodes qui vous permettront de conserver les fruits et légumes que vous produisez dans votre jardin ou que vous achèterez frais sur le marché, pour les consommer plus tard dans l'année !

JEUDI 16 MARS, DE 18H30 À 20H30

salle de la bibliothèque de Morthomiers

« savoir se repérer : labels et additifs alimentaires »

Pour savoir décrypter les étiquettes des produits que vous achetez et ainsi vous diriger plus facilement vers ceux les plus naturels possibles.

SAMEDI 8 AVRIL, DE 10H À 12H

Morthomiers (lieu précisé le jour de l'inscription)

« jardinage au naturel »

Vous repartirez avec des idées et des astuces pour améliorer vos techniques de jardinage tout en protégeant l'environnement.

VENDREDI 26 MAI, DE 18H30 À 20H

Ferme du Soubeau, à Morthomiers

« visite d'une ferme bio »

Rencontrez le responsable de la Ferme maraîchère du Soubeau et découvrez la philosophie que ce jeune maraîcher bio souhaite insuffler sur le territoire.

SAMEDI 3 JUIN, DE 10H À 12H30

salle des fêtes de la Grange du Subdray

« cuisine locale et de saison »

Participez à un cours plein de saveurs et dégustez les fruits de votre travail !

SAMEDI 17 JUIN, DE 10H30 À 12H

Morthomiers

« balade plantes sauvages comestibles »

En compagnie d'un guide, vous pourrez découvrir toutes les plantes qui nous entourent et qui peuvent finir dans notre assiette.

TOUS CES ATELIERS SONT GRATUITS MAIS SUR INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS DE BIOBERRY : 06 08 01 40 08.





COMPÉTENCE

MOBILITÉS, UNE COMPÉTENCE TRANSVERSALE

L'organisation générale de la mobilité fait partie de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace » des communautés d'agglomération. Présentation.

Dès 2003, soit un an après sa constitution, Bourges Plus a délégué cette compétence au syndicat mixte AggloBus, dont elle est membre, et qui est donc aujourd'hui, selon le terme consacré, autorité organisatrice de la mobilité (AOM) du territoire.

Le Syndicat AggloBus planifie donc les actions en matière de mobilité et de déplacements sur un territoire qui s'étend au-delà de l'agglomération. À Bourges Plus, ces dossiers sont suivis par Marie-Christine BAUDOUIN, Vice-Présidente déléguée aux Mobilités et à la Voirie.

EN ROUTE VERS LA GRATUITÉ POUR TOUS

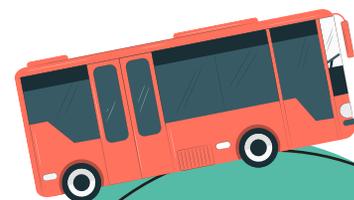
L'INFO EN PLUS

AGGLOBUS : c'est à la fois le nom du syndicat qui compte 20 communes (les 17 communes de Bourges plus, et Saint-Florent sur Cher, Fussy et Pigny), et le nom commercial du réseau de bus !

Le Syndicat AggloBus et son concessionnaire la STUB (société des transports urbains de Bourges), filiale de la RATP Dev, opèrent ensemble les services de bus urbains et scolaires, et depuis 2019 le service de location longue durée de vélos Cycloplus, avec des vélos classiques et à assistance électrique.

La Stub vient d'être reconduite comme exploitant du réseau de Bus pour une durée de 8 ans (2023-2030). **Après la gratuité des bus le week-end depuis mai 2021, le bus sera gratuit « pour tous et tous les jours » dès septembre 2023.** Plusieurs améliorations seront apportées à partir de cette date, elles feront l'objet d'informations détaillées auprès des usagers courant 2023.

Avant cette étape, dès janvier 2023, un nouveau service de Vitabus, transport à la demande, sera mis en place à Mehun sur Yèvre, et le service Cycloplus sera renforcé.



ET LES VOIRIES ?

Bourges Plus est aussi gestionnaire de certaines voiries : **les voiries dites d'intérêt communautaires, et celles des parcs d'activités.**

Ces routes sont progressivement rénovées par l'agglomération. Dans cette rénovation, une attention toute particulière est portée au partage de la voirie entre ses différents usagers : la priorité est de **sécuriser les déplacements des piétons et des vélos et de faciliter, à certains endroits, la circulation des bus.** Ces aménagements participent grandement à décider un maximum de nos concitoyens à utiliser davantage les modes alternatifs à la voiture individuelle comme sur le boulevard Lamarck aménagé par la Ville en collaboration avec l'agglomération et AggloBus.



LE BOULEVARD JOFFRE, UN EXEMPLE

Ces aménagements connectent ceux qui ont été réalisés sur le boulevard de l'industrie et ceux du boulevard Foch. Ils accompagnent des aménagements prévus par la ville de Bourges sur ce secteur. Cette rénovation permet, **par la réduction de la place accordée à la voiture de créer des bandes cyclables confortables et sécurisées, de rénover les trottoirs et de sécuriser les traversées piétonnes, d'améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, tout en confortant la végétalisation du boulevard et du quartier.**

CALENDRIER

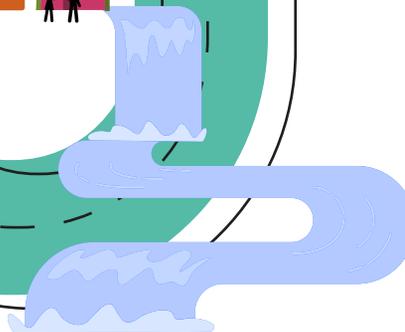
La première phase de travaux a débuté à partir de la mi-novembre 2022, côté opposé à Baudens.

Après une interruption hivernale, les travaux ont repris le 10 janvier. Les travaux côté quartier Baudens devraient débuter en février - **Fin prévisionnelle des travaux : deuxième trimestre 2023.**

L'AGGLO S'IMPLIQUE DANS LE COVOITURAGE

Bourges Plus est compétente pour aménager certains parkings d'intérêt communautaires. L'agglomération a déjà réalisé à ce titre le parking situé au Nord de la gare.

Elle engage aujourd'hui l'aménagement d'une aire de covoiturage, de 50 places, située Porte de Nevers, sur un terrain qui sera mis à disposition par l'hôpital de Bourges via une convention.



LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LES AMÉNAGEMENTS

La Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) est une compétence obligatoire de l'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020. Cette compétence doit répondre à l'objectif communautaire et national de gestion durable des eaux sur le territoire avec la prévention et la gestion des inondations par ruissellement des eaux pluviales, la préservation et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (restauration de la qualité des eaux de surfaces et souterraines) et l'adaptation des villes au changement climatique.

La politique de mobilité portée par l'Agglomération est une opportunité d'intégrer ces thématiques essentielles dès la conception de l'aménagement des espaces publics. Le secteur des Danjons en est un bon exemple.

Ces actions concourent à renforcer la résilience de notre territoire pour lutter contre les effets du changement climatique.





LA MUTUELLE TERRITORIALE

Dans l'Agglo, la solidarité n'est pas qu'un mot.

Un partenariat entre Bourges Plus et Mutuale a été signé le 14 octobre. Depuis, des réunions publiques se multiplient sur tout le territoire de l'agglo.

La communauté d'agglomération propose à tous une alternative solidaire pour que l'accès aux soins et aux droits ne restent pas un vain mot. En effet, 1,6 millions de Français renoncent aux soins pour différents facteurs. Grâce à l'offre proposée par Mutuale, qui n'a pas de lien financier avec Bourges Plus, les usagers peuvent profiter de coûts de cotisations raisonnés et d'une couverture adaptée à chaque situation permettant à tous d'accéder aux soins.



MUTUALE vous rencontre totalement gratuitement pour étudier votre situation que vous soyez sénior, retraité(e), jeune, étudiant(e), sans emploi, en couple avec ou sans enfant, ou bien en situation mono-parentale.

La priorité est que chacun/chacune puisse avoir connaissance de ses droits, un accès aux soins et une mutuelle. N'hésitez pas à prendre rendez-vous ou à aller à l'une des permanences sur le territoire de l'agglomération.

L'assurance maladie peut vous renseigner sur la Complémentaire Santé Solidaire (CSS ou C2S) mise en place par l'Etat. Elle est attribuée sous conditions.

CONTACTER ET RENCONTRER MUTUALE

• 02 54 56 41 41

pour obtenir un rendez-vous ou connaître les prochaines permanences sur le territoire de l'agglomération

- agence.bourges@mutuale.fr
- A l'agence de Bourges :
11 avenue du 11 Novembre 1918

ASSISTER AUSSI AUX PERMANENCES

À BOURGES

- Hôtel de Ville, 11 rue Jacques Rimbault de 14h à 16h30

Jeudi 9 et 23 février - Jeudi 9 et 23 mars

- Centre d'action sociale du Val d'Auron Place Martin Luther King de 9h à 12h

Mardi 7 et 21 février - Mardi 7 et 21 mars

- Centre d'action sociale de la chancellerie 8 rue Jules Louis Breton de 9h à 12h

Mercredi 8 et 22 février - Mercredi 8 et 22 mars

DANS L'AGGLO

- MORTHOMIERS, Mairie - salle du Conseil Municipal de 14h à 16h30

1^{er} mardi du mois

- MARMAGNE, Mairie de 10h à 12h

1^{er} jeudi du mois

- TROUY CCAS, 7 allée des Anémones de 9h à 12h

1^{er} vendredi du mois

- MEHUN-SUR-YEVRE, Mairie - salle des élus de 13h45 à 16h30

3^{ème} mardi du mois

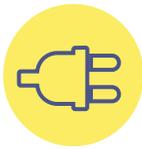
- ST GERMAIN-DU-PUY, Mairie salle des mariages de 9h à 12h

3^{ème} jeudi du mois

- LA CHAPELLE ST URSIN, Mairie salle des mariages de 14h à 16h30

Jeudi 16 mars





DÉMARCHE USINE 4.0

LA PLATEFORME ROBOTIQUE INAUGURÉE

Construire et tisser des coopérations avec le monde socio-économique local et régional.

L'Institut universitaire de technologie (IUT) de Bourges est un acteur important de l'enseignement supérieur. **Avec plus de 1000 étudiants et 110 personnels**, il joue le rôle d'ascenseur social pour ses étudiants en majorité en provenance (pour 45%) du Cher et de ses alentours. L'IUT de Bourges dépend de l'Université d'Orléans.

RÉPONDRE AU BESOIN EN ROBOTICIENS PLATEFORME ROBOTIQUE EN OPEN INNOVATION - USINE 4.0

L'IUT propose, en co-habilitation avec le Cnam Centre, **une licence professionnelle en Robotique** dont l'originalité est d'offrir **une formation à 80% en distanciel, la formation pratique se déroulant, pour les 20% restants, en présentiel sur les matériels robotiques.**

Cette plateforme robotique, unique en Région Centre-Val de Loire, se place donc ici dans la démarche de l'usine 4.0 et de la robotisation des lignes de production, **une voie pour éviter les tâches pénibles et répétitives.** Il s'agit de répondre au manque de techniciens roboticiens et aussi de former des professionnels accessibles et adaptés aux besoins des PME.

C'est pourquoi l'IUT, afin d'accompagner le territoire dans ses transformations économiques et technologiques pour l'industrie du futur (usine 4.0, Internet des Objets (IoT)), a lancé la construction d'une plateforme robotique en collaboration avec les partenaires phares de la Région Centre-Val de Loire (MBDA, CETIm CVL ...).

Ce projet a pour objectif d'accompagner la montée en compétence des auditeurs, étudiants ou salariés tout en favorisant l'ancrage territorial des cadres intermédiaires en mécatronique robotique. Il permet aussi de mettre à disposition des entreprises et de la recherche une plateforme ouverte et adaptée à leurs besoins.

CONTACT : Pierre VIEYRES, directeur de l'IUT de Bourges
directeur.iut.bourges@univ-orleans.fr ou 06 09 40 84 74

SPÉCIFICITÉS DE LA PLATEFORME

Ce bâtiment de 150m² au sein de L'IUT de Bourges (Génie Mécanique et Productique) propose, à ce jour, 14 systèmes robotisés. Il est accessible à tous les partenaires industriels, met à leur disposition des robots et propose un accompagnement en ingénierie, test de preuve de concept et projets de recherche.



Irène FELIX, présidente de Bourges Plus, Patrick BARNIER, vice-président délégué à l'Enseignement supérieur et aux Recherches et Transferts de technologies, et Francois BONNEAU, président de la Région Centre-Val de Loire, lors de l'inauguration de la plateforme robotique à l'IUT de Bourges.



COMMENT ÇA MARCHE ?



ARCHIVES

UNE PORTE OUVERTE SUR LE PASSÉ



Les archives municipales et communautaires de Bourges ont été mutualisées en 2017. Elles gèrent l'ensemble des archives produites par les services municipaux et l'agglomération. Ainsi, près d'1,8 kilomètres linéaires d'archives sont conservées, allant du XV^e siècle, pour le document le plus ancien, jusqu'à 2020, en passant par la révolution française. Les archives municipales et communautaires sont également dépositaire d'un petit fonds de cartes postales et de l'intégralité des journaux du Berry Républicain, ainsi que de son ancêtre la Dépêche du Berry de 1893 à 2018.

OUVERTES À TOUTES ET TOUS !

Vous souhaitez découvrir des textes anciens, retracer l'histoire de votre habitation, ou explorer une part de l'histoire de votre ville, alors il y a de grandes chances que vous trouviez votre bonheur aux archives !

L'accès à ces documents originaux est ouvert à toutes et tous gratuitement après inscription le lundi et le mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (une autorisation parentale est nécessaire pour les enfants entre 16 et 18 ans).



LA RÈGLE D'OR DES « 5 C »

Les services d'archives publiques exercent des missions réglementaires définies par le Code du patrimoine. Elles sont couramment désignées par l'expression "les 5 C" : **collecte, classement, conservation, communication, conseil.**

CONTACTS

Les archives sont situées rue Jules Berthaut, à côté de la Bibliothèque des Gibjoncs. Sur place une archiviste pourra répondre à vos questions et vous orienter dans votre recherche.

Retrouver l'ensemble de ces informations et plus encore sur : archives.agglo-bourgesplus.fr ou au 02 48 24 00 94



TEMPS FORT



Plongez au cœur de la nature !

Comme chaque année, le muséum de Bourges a le plaisir de vous présenter la prestigieuse exposition « *Wildlife Photographer of the Year* » organisée par le Natural History Museum de Londres. Une présentation en France en avant-première à Bourges pour la 32^{ème} fois !

100 photos à découvrir

Jusqu'au 5 mars, les visiteurs sont invités à venir découvrir les 10 photos primées parmi les 38.000 en lice provenant d'une centaine de pays.

La beauté de la nature mais également sa fragilité au travers de l'objectif des photographes participants. Une réflexion sur le monde de demain entre biodiversité en danger et changement climatique...

Des clichés à couper le souffle !

Avec son « **big buzz** » ⁽¹⁾, **Karine Aigner** est la lauréate de cette édition 2022. Dans le désert Texan, l'Américaine a pris en mode macro des abeilles mâles agglutinées sur une (la seule) abeille femelle dans le but de s'accoupler. Les abeilles du monde sont menacées par la perte d'habitat, les pesticides et le changement climatique.

D'autres photos incroyables sont à découvrir, comme « **L'agonie du lac** » ⁽²⁾ de **Daniel Nunez** où les nappes de cyanobactéries couvrent la surface du Lac Amatitlan au Guatemala - preuve que le vert n'est pas toujours synonyme de bonne santé - ou encore ce cliché « **Le cadre polaire** » ⁽³⁾, sur l'île Kolyuchin, de **Dmitry Kokl**. Dans la région de la mer de Chukchi, les ours normalement solitaires migrent généralement plus au nord en été, suite au recul de la banquise dont ils dépendent pour chasser les phoques, leur principale nourriture.

Une exposition à ne surtout pas manquer !



**JUSQU'AU
5 MARS 2023**
Tous les jours 14h/18h
+ 10h/12h du lundi au
vendredi durant
les vacances scolaires
de la zone B.



**ALLÉE RENÉ
MÉNARD
BOURGES**



RENSEIGNEMENTS
02 48 65 37 34
**museum-accueil@
ville-bourges.fr**

**ENSEMBLE
RÉDUISONS NOS DÉCHETS
À PARTIR DU 1^{er} JANVIER**

**TOUS LES
Papiers ET TOUS LES
Emballages
SE TRIENT!**



**PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR
WWW.AGGLO-BOURGESPLUS.FR**

